

Délibération n° 2022-04-07/18

Objet : Modification du tableau des effectifs

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022**

L'an deux-mille-vingt-deux, le jeudi sept avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 1^{er} avril 2022, s'est réuni à 19h00, à titre exceptionnel et après information au Préfet salle Yves Abric, place Fanfonne Guillierme, dans le respect des règles de sécurité sanitaire et de distanciation sociale nécessaires à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

La séance s'est déroulée avec un nombre limité de personnes dans le public (10 maximum) et a été retransmise en direct par voie électronique, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24

Nombre de membres représentés : 3

Secrétaire de séance : Laurie BELTRA

Présents : Jean-Pierre RICO

Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRAULT - Olivier BOUDET
Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Maryline BENEDETTI - Michel LITTON - Jean-Marc
LÉÏENDECKERS - Francine BOYER - Pascale MARCHAL - Fabrice IRANZO - Benoît DELTOUR – Romain
CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Philippe CATTIN-VIDAL - Véronique CHIREUX - Laurent CHAMARD-
BOIS - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST - Bernadette CONTE-ARRANZ

Absents représentés : Colette MORETEAU *pouvoir à* Françoise BERTOUY- Brigitte RODRIGUEZ
pouvoir à Francine BOYER - Julien RODIER *pouvoir à* Françoise BERTOUY

Absents excusés : Christiane PISTRE- Patrick PASQUIER

Le quorum étant atteint, conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prolongeant le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'assemblée peut délibérer.

Madame Françoise Bertouy, adjointe déléguée Ressources humaines, Entreprise, Emploi et Formation professionnelle rapporte :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-02-10/14 du 10 février 2021 relative à la mise à jour du tableau des emplois ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2021-09-23/01 du 23 septembre 2021 relative à la Délégation de Service Public pour les crèches, la présentation du choix du délégataire et l'autorisation de signer le contrat de délégation suite à une procédure de Délégation de Service Public ;

Le Conseil municipal, le 10 février 2021, a délibéré favorablement sur la mise à jour du tableau des emplois afin de lister l'ensemble des postes permanents titulaires et contractuels par filière.

Chaque année, le tableau des effectifs nécessite une mise à jour eu égard aux avancements de grade proposés au Centre de Gestion de l'Hérault, aux mouvements de personnel (mutations, départs retraites, démissions, décès, rupture conventionnelle) ;

Par ailleurs, suite à la signature du contrat de délégation de service public pour la gestion des deux crèches municipales, il convient de supprimer les postes correspondants.

Modification du tableau des effectifs :

- Suppression de 66 postes permanents,
- Suppression de 4 postes non permanents.

POSTES PERMANENTS :

MOTIF	GRADE	NOMBRE DE POSTES
ANCIEN POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE	ADJOINT ANIMATION	4
	ADJOINT TECHNIQUE	1
	ATTACHE	1
	GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE	2
Total ANCIEN POSTE SUITE AVANCEMENT DE GRADE		8
CRECHE : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
	AGENT DE MAITRISE	2
	AGENT SOCIAL	11
	AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
	ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE	7
	AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPALE DE 1ère CLASSE	2
	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	3
	INFIRMIERE DE CLASSE NORMALE	1
	PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	1
Total CRECHE : DSP		31
DECES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	2
Total DECES		2
DEMISSION	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
	ADJOINT ANIMATION	1
Total DEMISSION		2

MUTATION	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	1
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
	TECHNICIEN PRINCIPAL 2ème CLASSE	1
Total MUTATION		3
PROMOTION INTERNE NON VALIDÉE	ATTACHE	1
	CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	1
	REDACTEUR	2
	TECHNICIEN	5
Total PROMOTION INTERNE NON VALIDÉE		9
RETRAITE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	3
	ATTACHE PRINCIPAL	1
Total RETRAITE		4
RUPTURE CONVENTIONNELLE	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1
Total RUPTURE CONVENTIONNELLE		1
VACANT	ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL. DE 1ERE CLASSE	2
	ADJOINT ANIMATION	1
	AGENT DE MAITRISE	1
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2
Total VACANT		6
Total général		66

POSTES NON PERMANENTS :

MOTIF	GRADE	NOMBRE DE POSTES
CRECHE : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	2
	MEDECIN	1
Total CRECHE : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC		3
VACANT	ADJOINT ADMINISTRATIF	1
Total VACANT		1
Total général		4

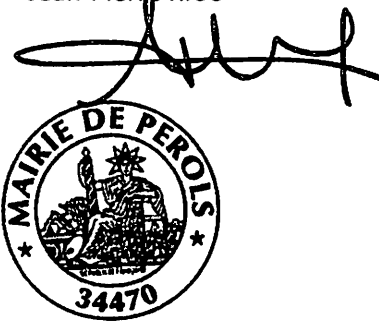
Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- ✦ Modifier le tableau des effectifs ;
- ✦ Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document administratif relatif à la carrière des agents concernés.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération par 24 voix.

Pour : 24
Contre : 3 (L. Taton - C. Sarochar - C. Prost)
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait à Pérols,
pour extrait conforme le 07 avril 2022
Le Maire
Jean-Pierre RICO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, affichage ou notification.